

ait mieux pénétré la nature des préoccupations américaines et leur ait accordé une attention plus bienveillante. Tout en reflétant une prise de conscience des effets du voisinage des deux pays sur le même continent, les documents révèlent peu d'enthousiasme à l'égard d'un pur «continentalisme». L'observation de Hume Wrong<sup>1</sup> selon laquelle les États-Unis avaient si peu besoin des autres que s'il leur fallait quelque chose l'occasion devait être saisie pour «obtenir un bon prix» semble avoir été comprise à Ottawa et appliquée (peut-être inconsciemment) dans les choix politiques.

L'attitude ambivalente que le Canada manifestait à l'égard des organisations internationales constitue une autre caractéristique de la politique étrangère de cette période. La participation à la Société des Nations lui offrait une tribune utile pour rehausser son prestige sur le plan international. En conséquence, il a poursuivi son activité dans ce domaine durant toute cette période et elle s'est accrue lors de son élection en 1927 au Conseil de la S.D.N. Cette époque vit maintes fois s'exprimer l'espoir, ultérieurement déçu, de confiner les conflits et luttes de l'Europe à ce continent; peu de gens semblaient conscients du fait que seuls l'intérêt et l'ambition politique, ainsi que des impératifs d'ordre stratégique, limitent les guerres contemporaines. En même temps, l'absence des États-Unis de la S.D.N. y rendait plus difficile la présence du Canada et moins désirable sa participation. Par contre, le contraire se produisit dans le cas de l'Union panaméricaine où la présence de son voisin a lourdement pesé dans sa décision de ne pas y adhérer. Bien que l'action du Canada au sein de l'O.I.T. fût limitée par la répartition même des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces, on eut recours avec enthousiasme à la Cour permanente de justice internationale comme système d'arbitrage analogue, par ses effets, à celui qui existait entre le Canada et les États-Unis.

Le présent volume est conçu en fonction de ces considérations et des changements qui ont marqué la politique étrangère du Canada pendant cette période. Certains sujets auxquels un chapitre était consacré dans les volumes précédents (immigration, questions relatives à la frontière, l'après-guerre, etc.) sont disparus. Le premier chapitre s'intitule encore «Conduite des relations extérieures» alors que les suivants portent sur les divers centres d'intérêt de l'époque: Empire, États-Unis, organisations internationales, ententes multilatérales et bilatérales, et autres négociations.

Les années 1926 à 1930 virent aussi de profondes modifications aux moyens dont disposait le Canada pour assurer la conduite de sa propre politique étrangère. Entre 1909 et 1925, le ministère des Affaires extérieures n'avait connu que peu d'expansion. Lorsque Sir Joseph Pope se retira du poste de sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le Ministère différait peu, par sa structure et son effectif, de celui qu'il avait fondé en 1909, et il n'y avait qu'une poignée de fonctionnaires à exercer un rôle diplomatique à l'étranger (p. ex., W. H. Riddell, M. M. Mahoney, P. C.

<sup>1</sup> Document 368.